

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MAI 2025

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul, Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :
30/04/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles

Date d'affichage :
07/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq le cinq mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le trente avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Création d'un poste de rédacteur territorial
- 2 – Régime indemnitaire (RIFSEEP)
- 3 – Demandes de subvention (associations)
- 4 – Délégation TOGO
- 5 – PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : avis sur le projet
- 6 – Prise de position sur la gestion touristique 2025
- 7 – Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Création d'un poste de rédacteur territorial

Compte tenu de l'inscription sur liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial de l'année 2025 de l'agent faisant fonction de secrétaire de mairie, il convient de créer cet emploi. Le conseil décide à l'unanimité de créer un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 10h par semaine à compter du 1^{er} juillet 2025.

2 – Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Suite à la création du poste de rédacteur territorial, le conseil décide à l'unanimité de reprendre la délibération de mise en place du régime indemnitaire : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il se compose de 2 éléments : l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle) et le CI (complément indemnitaire) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les montants annuels minimum et maximum fixés par la délibération pour ces 2 indemnités sont ceux fixés par la loi mais ne sont qu'à titre indicatifs car c'est le Maire qui fixe le montant des primes par arrêté.

3 – Demandes de subvention (associations)

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations locales :

- Pupilles de l'enseignement public : 60 €,
- Restaurants du Cœur : 60 €,
- Le Secours Populaire : 60 €,
- La Banque Alimentaire : 60 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 60 €
- Le Panier Arboisien Croix Rouge Française : 60 €
- ADMR : 60 €
- Ecole du Chat : 60 €

4 – Délégation TOGO

Suite au voyage de la délégation Française au Togo en octobre 2024, les communes d'Arbois et les Planches accueilleront des Togolais du 17 au 25 mai prochain.

Le Maire présente le programme complet de leur visite et invite les conseillers à s'inscrire à des ateliers à thèmes (eau/assainissement/environnement....) afin de pouvoir partager nos compétences.

Le conseil municipal propose à l'unanimité une participation financière maximale de 1 000 € pour participer aux frais d'hébergement, de repas et de visites. Il autorise le Maire à signer une convention de remboursement de frais avec la commune d'Arbois.

Le conseil municipal propose également d'offrir un apéritif avec les habitants le samedi 24 mai à 11h30.

5 – PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : avis sur le projet

Le PLUi a été arrêté en conseil communautaire le 15 avril 2025 et le bilan de concertation a été tiré.

Le projet de PLUi arrêté nous a été notifié et tous les conseillers ont pu en prendre connaissance et visualiser les plans par commune.

Il est demandé au conseil municipal d'apporter ses avis et remarques sur les documents les concernant.

Après avoir échangé sur le sujet et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable aux documents PLUi arrêté les concernant (plan de zonage de la commune, règlement littéral et Orientations d'Aménagement et de Programmation).

6 – Prise de position sur la gestion touristique 2025

Les aménagements prévus ne seront pas opérationnels pour l'été 2025, il est donc décidé que la commune continuera à gérer le parking situé au Bourbet en l'ouvrant dès que le temps le permet.

Le Maire présente le projet d'aménagement du village et les plans proposés par la société FCE. Une présentation sera faite à la population et un comité consultatif sera réuni pour valider le projet. Le conseil municipal prendra la décision finale après l'examen des commentaires exprimés.

Une demande de subvention LEADER est en cours.

7 – Informations et questions diverses

Le conservateur du patrimoine viendra pour donner des conseils de restauration et d'entretien de la vierge située devant l'église ainsi qu'un tableau du chemin de croix qui est en mauvais état.

Le conseil remercie Madame PICHEGRU Monique qui a pris l'initiative de demander un devis pour le nettoyage et l'entretien de cette vierge. Elle souhaite faire cette restauration à ses frais.

Un adjoint a été saisi par un habitant pour la réfection de menus travaux (bouche à clé....).
Un devis sera demandé pour certains points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance : GIRARDET Charles

